

Tribune Mutualiste

Du choc des idées
jaillit la lumière.

Nomination de Bénéficiaire

Monsieur le l'Editeur,

Il s'est présenté un cas dans notre cercle, récemment, qui a causé de profonds chagrins dans la famille d'un de nos confrères défunts, et je prends occasion de votre invitation à collaborer à la "Tribune Mutualiste" que vous adressez aux membres de la société pour attirer l'attention de mes confrères sur cette malheureuse affaire afin de les mettre en garde eux-mêmes contre pareil malheur.

Ce confrère était membre de la société depuis 9 ans. Il avait nommé comme bénéficiaire Paul R... âgé de 15 ans alors son unique enfant. Depuis, deux autres enfants lui sont nés qui sont âgés maintenant de cinq et deux ans respectivement. Son épouse est décédée il y a un an laissant ces deux jeunes orphelins sans autre soutien que leur père.

Or, celui-ci un peu négligent, a toujours retardé de remettre à la société son certificat de dotation avec un avis de changement de bénéficiaires en faveur de ses deux derniers enfants, comme il en avait manifesté l'intention, à plusieurs reprises, à sa famille. Il n'a pas non plus fait de testament pour révoquer spécialement sa première approbation en faveur de son fils Paul, maintenant âgé de 24 ans et parfaitement en état de pourvoir à ses propres besoins, s'il le veut bien. De sorte que pour ne pas avoir fait diligence notre défunt confrère se trouve à avoir donné tous ses biens à celui de ses enfants qui en a le moins besoin, et laissé dans le dénuement absolu ceux qu'au fond du cœur il aurait voulu protéger d'avantage.

C'est un cas bien déplorable et comme je l'ai dit plus haut j'ai cru qu'en le signalant à mes confrères et en particulier aux médecins et aux secrétaires qui aident les membres dans la préparation de leur demande d'admission et avis de changement de bénéficiaires, je pourrais faire acte utile. Les membres feraient bien de revoir leurs certificats de dotation afin de vérifier s'ils ne serait pas désirable d'y faire faire quelques changements.

Votre dévoué confrère,

R. BOILEAU.

Le Comité de Visite

Dans le dernier numéro de notre revue le confrère Mongrin nous a donné une appréciation peu flatteuse du rôle du Comité de visite des malades dans les cercles. Il ne voit rien de bon dans ce comité ; il voudrait qu'il fût supprimé à jamais ; pour lui c'est un embarras. Il ne le dit pas dans ces termes, mais c'est tout comme. "J'aimerais bien qu'on me signalât les avantages de l'existence du comité de visite" dit-il. Mongrin vit évidemment dans un milieu où les gens n'aiment pas à se donner grand trouble et où l'on mène la vie aisée. J'ai oui dire que dans certaine cour ou succursale de sociétés l'apathie générale faisait qu'on ne pouvait se procurer avantageusement les services d'officiers de tout grade que lorsqu'il y avait un salaire d'attaché à l'emploi. Mongrin aurait-il

le malheur de vivre dans un semblable milieu où l'égoïsme règne en maître.

Je me fais un devoir d'élever la voix en faveur du comité de visite. J'appartiens à un cercle où — je suis heureux de le dire, — on connaît encore des dévouements, et nous n'avons jamais eu de difficultés à avoir un comité de visite efficace. Je puis en parler avec connaissance de cause, ayant été membre de ce comité pendant deux ans. Chez nous le comité de visite rend des services très importants à nos confrères malades et au cercle. Ce comité n'a pas pour seul but, comme paraît le croire mon confrère, de voir comment sont les battements du pouls et l'état de la langue des sociétaires malades, — du moins, c'est ce que nous a dit l'officier général qui a présidé à l'institution de notre cercle.

Nous appartenons à une société fraternelle et nous devons nous aimer et nous aider les uns les autres, nous a-t-il dit. Et c'est ainsi que je comprends la chose et que nous l'avons tous compris dans notre cercle. Aussi le comité de visite s'est-il toujours efforcé de rendre aux malades les services que leur état requerrait. En plus d'une circonstance les membres de ce comité, sous la direction de son président, se sont imposés des sacrifices personnels, oh ! de bien légers sacrifices, pour se rendre utiles aux familles des membres malades. Je puis vous assurer que nous en avons été amplement recompensés par les témoignages de reconnaissance que nous en avons reçus.

En agissant de la sorte nous croyons faire acte de bons sociétaires et introduire en action les principes de fraternité chrétienne qui sont à la base même de notre belle société, et je sais que nous avons bien compris notre devoir et que si l'œuvre du comité de visite depuis des années, ne se chiffre pas par des sommes d'argent encaissées par le trésor, elle n'en est pas moins bienfaisante pour cela.

Grâce à Dieu, notre cercle est composé d'un groupe choisi de "braves gens", comme dit Mongrin qui étaient connus dès leur admission pour leur sobriété, leur probité et leur honorabilité et nous n'avons jamais eu à redouter qu'aucun d'entre eux cherchât à nous flouter quelques dollars en simulant la maladie. Je veux bien admettre cependant qu'il peut y avoir des groupes, soit cercle ou succursale, où l'on a eu à se plaindre de certaines tentatives d'extorsion de la part de gens sans scrupule qui avaient réussi à s'y introduire, et je ne prétends pas qu'aucun abus sera jamais commis dans notre cercle. Aussi je n'ai pas d'hésitation à reconnaître qu'il faut exercer une surveillance efficace de ce côté, mais je prétends démontrer que même sous ce rapport le comité de visite peut rendre de grands services.

Avec votre permission, monsieur le rédacteur, je reviendrai sur cette question.

En attendant, confrère Mongrin, au revoir.

Je suis fraternellement,

FRANCONNEUR.

La Visite des Malades

J'ai lu la lettre de Mongrin parue dans le dernier numéro du journal. Notre confrère est rempli de bonnes dispositions, ça se voit à première lecture. Seulement il me semble qu'il porte une giberne remplie de pilules ; il sent la prescription